

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER
Pour l'année 2026 – 2027**

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :

Article 1

La commission d'examen des vœux du **Master Informatique ; parcours : Science et technique du Logiciel** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président(e)

- Monsieur DEMANGEON Romain - MCF - Département de Master Informatique

Membres

- Monsieur CHAILLOUX Emmanuel - PU - Département de Master Informatique
- Madame COHEN-HADRIA Alice - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur FOURMAUX Olivier - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur GENITRINI Antoine - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur MALENFANT Jacques - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur MINE Antoine - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur NAIMA Mehdi - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur PESCHANSKI Frédéric - MCF - Département de Master Informatique
- Madame TRUCHET Charlotte - PU - Département de Master Informatique

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation



Thomas COUDREAU

Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER
Pour l'année 2026 – 2027**

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :

Article 1

La commission d'examen des vœux du **Master Sciences de la Mer** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président(e)

- Monsieur CARDINAL Damien - PU - Département des Masters Sciences de l'Univers, Environnement, Écologie (SDUEE)

Membres

Les membres ci-dessous sont rattachés au Département des Masters Sciences de l'Univers, Environnement, Écologie (SDUEE) :

- Madame MIGNE Aline - MCF
- Madame DAIRAIN Annabelle - MCF
- Madame SIMON Nathalie - MCF
- Monsieur THIEBAUT Eric - PU
- Madame AYATA Sakina-Dorothee - MCF
- Monsieur GOBERVILLE Eric - MCF
- Madame RIDAME Céline - MCF
- Monsieur IRISSON Jean-Olivier - PU
- Madame MOUSSEAU Laure - MCF
- Monsieur GASPARINI Stéphane - MCF
- Monsieur LOMBARD Fabien - MCF
- Monsieur LANTOINE François - MCF
- Madame PRUSKI Audrey - MCF
- Madame MEJANELLE Laurence - MCF


Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation


Thonys COUDREAU
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM